

Rep. P. p. 13052513

A

MM. LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION

ET A

MM. LES MEMBRES DU JURY DE L'HISTOIRE DU TRAVAIL

LA VÉRITÉ

SUR LES OBJETS

DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

DES CAVERNES DE TARASCON

(ARIÈGE)

EXPOSÉS SOUS LE NOM DE M. FILHOL (PÈRE)

PAR

LE D^R F. GARRIGOU

DE TARASCON (ARIÈGE)

PARIS

IMPRIMERIE DE E. MARTINET

RUE MIGNON, 2.

1867



THE MEMBERS OF THE COMMISSION OF EXPERTS

1907

OF THE REPORT ON THE PROVISIONS OF THE

CONVENTION FOR THE PROTECTION OF

ARTISTS

AND AUTHORS

DE LA PROTECTION DES

ARTISTES ET AUTEURS

DE LA PROTECTION DES

ARTISTES ET AUTEURS

PARIS

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE

DE LA RUE

LA VÉRITÉ
SUR LES OBJETS
DE L'ÂGE DE LA PIERRE POLIE
DES CAVERNES DE TARASCON
(ARIÈGE)

MESSIEURS,

Lorsqu'un homme de science, honnête et droit, voit attaquer devant ses maîtres, devant ses confrères, devant ses compatriotes, son honneur et sa considération, cet homme a le devoir de répondre et de faire connaître exactement les faits. Les voici :

Le 28 avril 1867, je me trouvais au palais du Champ-de-Mars, dans la salle destinée à l'exposition française de la partie antéhistorique de l'histoire du travail. Dans les vitrines de cette salle figuraient, déjà depuis plusieurs jours, les objets envoyés par plusieurs géologues. Je comptais parmi les exposants. La salle n'était pas encore ouverte au public. Quatre personnes étaient réunies en ce moment dans ce musée : M. G. de Mortillet, membre du jury, un scribe, un sergent de ville de garde et moi. Des échantillons de l'*Age de la pierre polie* venant des grottes de la vallée de Tarascon (Ariège), QUE J'AVAIS LAISSÉ CHOISIR DANS MA COLLECTION pour être mis dans la *galerie des cavernes* du musée de l'École de médecine de Toulouse, sous

les noms de MM. le docteur F. Garrigou et Henri Filhol (fils), figuraient, dans la vitrine de l'Exposition, SOUS LE NOM DE M. FILHOL (PÈRE) SEULEMENT. Ces objets étaient mêlés, sur le même carton, à d'autres pièces de provenance différente présentées par M. Robert. J'exprimai à voix basse et discrètement à M. de Mortillet mon étonnement de ne pas voir mon nom figurer sur ces pièces. Ce savant, paraît-il, reconnut bientôt lui-même, dans ces objets, *les originaux* ayant servi à faire les planches de l'ouvrage publié, en 1866, par moi et M. Henri Filhol (fils), sous ce titre : *Age de la pierre polie*. M. de Mortillet ne me répondit rien ; il transmit mon observation à M. Lartet, membre de la commission de l'Exposition, en ce moment occupé avec M. Collomb, membre du jury, dans une salle éloignée.

Vers trois heures trois quarts, M. Lartet, me voyant dans le local où se trouvaient les pièces que je viens de mentionner, me demanda si je consentirais à m'entendre à leur sujet avec M. Filhol (père), qui devait, dans quelques instants, venir à l'Exposition. *Je m'empressai d'accepter*, à condition que l'explication aurait lieu en présence de M. Lartet lui-même. Nous attendîmes, mais en vain, jusqu'à six heures et quart. *M. Filhol (père) ne vint pas*. Il devait partir le lendemain matin pour rentrer en province.

Nous convînmes avec M. Lartet que j'écrirais immédiatement au professeur de Toulouse pour lui exposer ma requête. De son côté M. Lartet se rendit, le soir même ou le lendemain matin, chez M. Filhol. Ce professeur, apprenant à quel sujet j'avais fait mes observations, répondit à M. Lartet qu'il ne comprenait pas mon exigence, attendu que je ne lui avais donné tout au plus qu'*une seule* des pièces en litige. « TOUTES LES AUTRES, dit-il, ME VIENNENT DE M. THIRIAT, INSPECTEUR DES FORÊTS DE FOIX. » M. Filhol ajouta que si je m'étais adressé directement à lui, il

aurait pu me faire *quelques concessions*; mais puisque je m'étais adressé à des *étrangers*, il *exigeait* que les objets exposés restassent sous le nom de Filhol (père).

M. Filhol, arrivé à Toulouse, trouva la lettre suivante que, sur l'invitation de M. Lartet, je lui avais adressée :

Paris, le 28 avril 1867.

« MON CHER MONSIEUR FILHOL,

» J'espérais vous voir hier soir de quatre à cinq heures à l'Exposition,
» où je vous attendais avec M. Lartet. Le but de mon attente était, je ne
» vous le cache pas, une paisible et franche explication au sujet des
» objets exposés.

» Si vous vous le rappelez, je vous avais proposé à Toulouse d'exposer
» ma collection et les pièces que j'ai laissé choisir ou que j'ai données à
» l'École de médecine, sous mon nom et sous celui d'Henri. L'envoi des
» belles pièces paléontologiques qui devaient aussi paraître sous nos deux
» noms, et qui n'ont été envoyées que sous le vôtre, m'a singulièrement
» refroidi dans cette décision. Je me suis naturellement décidé à exposer
» plus de 300 pièces de ma collection sous mon nom seul. Je savais que
» vous aviez aussi envoyé à l'Exposition les pièces *types de nos dessins*
» *de la pierre polie* pour paraître sous votre nom, comme elles sont in-
» srites à l'École de médecine. Je vous avoue que ce procédé a été pour
» moi une chose pénible à supporter, d'autant plus pénible que c'était
» vous qui en étiez l'auteur, vous à qui, malgré bien des personnes,
» j'étais tout dévoué.

» Lorsque j'ai choisi moi-même les plus belles pièces de ma collection
» pour l'École de médecine et une partie pour Henri, je comptais sur de
» la justice et, à l'occasion, sur de la reconnaissance. Vous avez voulu me
» payer une partie de mes recherches, vous m'avez donné 56 francs une
» fois et 13 francs une seconde, je l'avoue; mais est-ce là le prix d'une
» seule semaine passée dans les grottes?

» J'ai consenti à accepter cette somme pour vous mettre à l'aise vis-à-
» vis de moi; mais cette somme, vous ne pouvez pas la considérer
» comme ayant payé les pièces les plus belles de ma collection qui étaient
» destinées au Musée de l'École de médecine, et que *j'ai laissé bénévo-*
» *lement choisir dans ce qui m'appartenait*. Ne vous ai-je pas donné

» cinq meules, dont deux magnifiques, les plus belles de ma collection ?
» Ne vous ai-je pas donné toute ma collection de Lourdes, toute celle
» d'Izeste, qui à elles seules me coûtent plus de 500 francs ? Certes, c'est
» avoir mis de la générosité dans ma conduite vis-à-vis du Musée que vous
» avez si heureusement créé.

» Après cela, n'est-il pas juste que mon nom paraisse dans des collec-
» tions publiques, sur des objets que vous possédez grâce à moi, et qui,
» sans mon initiative, ne seraient pas de longtemps sortis des gisements
» qui les renfermaient ?

» J'ose croire que vous voudrez bien m'accorder, non la faveur, mais
» la justice que je vous demande, et que vous voudrez bien consentir à
» joindre mon nom à celui de Filhol sur les pièces de l'âge de la pierre
» polie du Musée de Toulouse, et sur celles de l'Exposition.

» Cette explication ne troublera pas, je l'espère, nos bons rapports.
» Nous avons besoin l'un et l'autre de nous entendre, car depuis quel-
» que temps nous avons une réserve réciproque et inaccoutumée.

» Dans tous les cas, soyez sûr que je n'oublierai jamais que vous avez
» été mon protecteur et mon maître; et mes sentiments vis-à-vis de vous,
» quant à ce sujet, seront toujours les mêmes. J'ai trop de cœur pour
» oublier ce que je vous dois.

» Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» F. GARRIGOU. »

Le jeudi 2 mai, M. Lartet m'annonça, à la Société d'anthropologie, qu'il venait de recevoir de M. Filhol (père) une lettre dans laquelle ce dernier affirmait de nouveau que M. THIRIAT LUI AVAIT DONNÉ LES OBJETS EN LITIGE. *Du reste*, ajoutait M. Filhol, *ceux qui sont au musée de l'École de médecine n'appartiennent pas plus que les autres à M. Garrigou, ATTENDU QU'ILS LUI ONT ÉTÉ PAYÉS, de même que les deux tiers de toutes ses fouilles, soit dans l'Ariège, soit ailleurs.* — J'avais perdu, de plus, me dit M. Lartet, l'estime et l'amitié de M. Filhol père.

Je laisserai à M. Lartet le soin de faire connaître lui-même, s'il le juge à propos, les aménités que cette lettre contenait encore sur mon compte.

M. Lartet me dit aussi que M. Trutat, conservateur du musée de l'École de médecine de Toulouse était venu à son tour déclarer formellement que *Tous les objets exposés, moins deux, avaient bien été donnés à M. Filhol (père) par M. Thiriât, et qu'ils ne venaient pas de ma collection.*

Ma seule réponse fut celle-ci : « C'est de la part de M. Filhol une outrecuidance sans pareille; pour le bien faire juger, M. Filhol mériterait que je lui fisse un procès. »

Je compris aisément, et chacun pourra, je pense, le juger comme moi, que j'étais sous le coup d'une double accusation : 1° j'avais essayé de dépouiller M. Filhol (père) de ce qui lui appartenait; 2° je n'avais pas hésité, pour arriver à mes fins, à induire le jury en erreur.

Le 3 mai m'arriva la lettre suivante de M. Filhol, en réponse à la mienne du 28 avril :

« MONSIEUR,

» *Après la scène violente que vous avez faite à mon objet, devant des étrangers, et en mon absence, à l'Exposition, il ne peut plus y avoir de bons rapports entre nous.*

» *NE COMPTEZ PAS OBTENIR DE MOI UNE EXPLICATION QUELCONQUE, CAR VOUS N'Y RÉUSSIRIEZ JAMAIS.*

» *Je regrette que vous ayez perdu sans motif une amitié sincère qui ne vous aurait jamais fait défaut....*

» FILHOL. »

Toulouse, le 1^{er} mai 1867.

Un moyen prompt et décisif de faire connaître la vérité se présentait à moi; je n'hésitai pas à l'employer.

Je demandai *par dépêche* à M. Thiriât, à Foix, de constater immédiatement *s'il était vrai qu'il eût donné à M. Filhol les*

originaux des planches de mon livre sur l'Age de la pierre polie.

M. Thiriat me répondit sur-le-champ par le télégraphe :

• Certifie que les originaux des planches de l'Age de la pierre polie NE
» VIENNENT PAS DE MA COLLECTION ET PAS DONNÉS PAR MOI A M. FILHOL.
» Originaux vus par moi chez M. Garrigou avant ma collection.

» THIRIAT. »

Le 4 mai, je montrai cette pièce à M. Collomb d'abord, au palais de l'Exposition ; puis je la remis, ainsi que deux autres, à M. Lartet. Ce savant les garda quelques jours, et les communiqua, je crois, à M. G. de Mortillet.

J'adressai à la même date, à M. Lartet, une lettre dans laquelle je n'hésitais pas à lui dire que, si j'étais le coupable, je méritais de perdre son estime, celle de mes confrères et celle du monde savant.

Deux jours après partaient pour Toulouse les lignes suivantes, que j'écrivis à M. le professeur Filhol :

« MONSIEUR,

« Après ce que vous avez affirmé à M. Lartet pendant votre séjour à
» Paris, après ce que vous lui avez écrit de Toulouse, après le
» de M. Trutat, je n'avais qu'un moyen *loyal* de vous fermer la bouche
» à tous deux, je l'ai employé. Je pense que les membres du jury savent
» maintenant à quoi s'en tenir.

» Votre conduite m'a appris à vous connaître ; vous avez abusé de moi.
» De nos deux amitiés, la mienne seule était sincère et avait fait ses
» preuves. La vôtre n'était qu'intéressée ; les faits l'attestent.

» Vous me retirez votre estime, écrivez-vous ; elle ne m'est plus utile.
» J'ai celle qu'on accorde aux gens qui suivent toujours la ligne droite.

» F. GARRIGOU. »

Paris, 6 mai 1867.

M. Filhol m'a renvoyé cette lettre.

Après cela, je crus utile d'indiquer à M. Lartet un nouveau moyen d'arriver à la connaissance de la vérité. Sur chaque pièce en litige j'avais inscrit moi-même, immédiatement après la découverte, le nom de la provenance de l'objet. *Ce nom était, en ce moment, RECOUVERT PAR DES ÉTIQUETTES DE PAPIER, imprimées et mises depuis peu de temps.* Je demandai l'enlèvement de ces étiquettes, afin de comparer l'écriture qu'elles dérobaient aux regards avec celle qu'on apercevait sur les objets de ma collection. M. Lartet me répondit qu'on n'avait pas le droit de retirer les étiquettes. — EH BIEN ! SI M. FILHOL VEUT COMME MOI QUE LA VÉRITÉ SOIT CONNUE, QU'IL LEVE LES SCRUPULES DE LA COMMISSION ET DU JURY, QU'IL PERMETTE DE PRATIQUER LA PETITE EXPERTISE QUE J'INDIQUE !

Si M. Thiriat avait donné les pièces en question, pourquoi donc, depuis quinze mois qu'est publié le travail de l'*Age de la pierre polie* sous mon nom et celui de M. Henri Filhol (fils), M. Thiriat n'a-t-il pas réclamé ? Nous avons décrit, en effet, comme ayant été trouvés par nous deux les objets figurés sur les planches qui accompagnent cet ouvrage, dont j'ai remis moi-même un exemplaire à M. Thiriat. Sur cet ouvrage M. Thiriat a pu voir les dessins des objets que M. Filhol (père) dit avoir reçus de M. Thiriat lui-même. S'il y avait eu lieu, l'inspecteur des forêts aurait depuis longtemps décelé notre fraude.

M. Filhol prétend, pour m'enlever tout droit à placer mon nom sur les pièces qui ne portent que le sien, *qu'il m'a payé les deux tiers de mes fouilles*, tant dans les cavernes de l'Ariège que dans celles des autres parties des Pyrénées. Je n'hésite pas à parler de ce fait, quelque délicat qu'il puisse être. La vérité est une.

Il avait été convenu, en effet, avec M. Filhol, que je ferais

exécuter les fouilles; mais que son fils, alors étudiant, et l'École de médecine, partageraient avec moi le fruit de mes recherches, dont nous supporterions chacun un tiers des frais. Après avoir ainsi exécuté quelques fouilles en 1863, je ne tardai pas à comprendre, à mes dépens, que cette manière de procéder ne pouvait nullement continuer. Je laisse à chacun le soin d'en deviner les motifs.

Je communiquai à l'Institut, le 16 novembre 1863, mes découvertes sur ce sujet, en collaboration avec M. Henri Filhol fils. Après cela, je me décidai à fouiller pour moi seul; et j'apportai, dans le courant de 1864, à M. Filhol (père), pendant que M. Henri Filhol, son fils, était encore à Toulouse, les résultats des fouilles faites en commun dans les cavernes de l'âge de la pierre polie. Parmi toutes ces pièces nous choisîmes, avec M. le professeur Filhol père et M. Henri Filhol fils, *les plus belles* pour le musée de l'École de médecine; nous partageâmes ensuite les autres avec M. Henri Filhol.

Je donnai plus tard verbalement à M. Filhol père le compte des fouilles. Il en résulta que M. Filhol me devait 54 A 56 FRANCS, PAS D'AVANTAGE, pour la part de son fils et pour celle de l'École de médecine. Cette somme a été payée, pour mon compte, par M. Filhol père à M. Mallet-Bachelier, pour le tirage à part d'une note parue le 21 décembre 1863 dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. La valeur de ce tirage à part était de 56 francs environ.

La seconde fouille, pour laquelle j'ai reçu LA SOMME DE 13 FRANCS, fut faite en un jour pour l'École de médecine *exclusivement*, dans la caverne de Bouïchéta (vallée de Tarascon, Ariège). Elle donna une série d'objets, *les seuls venant de cette caverne* qui ont existé pendant longtemps dans les vitrines du musée de l'École de médecine. Ces pièces furent étiquetées,

dans mon cabinet, à Tarascon, *par M. Filhol lui-même* et par un de mes amis, le docteur A. Teulière, quelque temps après la rentrée de ce dernier de la campagne de Cochinchine.

En dehors de ces deux sommes insignifiantes, J'AFFIRME N'AVOIR JAMAIS RIEN REÇU DE M. FILHOL, à qui cependant le Ministre a fourni des fonds pour subvenir aux dépenses des fouilles. A partir de 1864, je n'ai plus fouillé en commun avec M. Filhol, ni avec l'École de médecine de Toulouse. J'en donnerai comme preuve deux excursions faites dans la vallée et les cavernes de Tarascon, dans le courant de 1864 et 1865 : l'une par M. Filhol (père) seul, l'autre par MM. H. Filhol (fils) et Trutat. Mes relations avec ce dernier avaient déjà cessé depuis 1863.

Du reste, une lettre du 14 décembre 1864, qui me fut écrite par M. Filhol, vient à l'appui de mon assertion.

« Vous trouvez, » me dit M. Filhol, « que vous avez dépensé beaucoup; » c'est vrai; mais j'ai dépensé autant que vous (les fouilles de cette année me coûtent plus de 1200 francs). »

Je laisserai chacun juger la signification des 56 + 13 FR. = 69 FRANCS, que j'ai reçus de M. Filhol, comparés à la somme de 14 à 15 000 FRANCS que j'ai dépensée en six ans, pour mes fouilles.

M. Filhol avait un droit si minime aux deux tiers des résultats fournis par toutes mes recherches dans les cavernes, qu'il n'a pas même réclamé cette prétendue portion pour mes fouilles d'Alliat, de Sacany, de Bouïchéta, des Enchantées, etc. (grottes de la vallée de Tarascon); d'Aubert, de Miguet, etc. (vallée du Salat), que j'ai décrites, et dont M. Filhol ne possède aucun spécimen, si ce n'est ceux qui lui viennent de la collection de M. Viret, recueillie à Miguet et à Aubert.

En dehors des pièces qui revenaient au musée de l'École de

médecine de Toulouse, j'ai envoyé *cinq meules*, dont deux magnifiques, les plus belles de ma collection, ainsi qu'une nouvelle série d'ossements venant de fouilles exécutées, A MES FRAIS, dans la grotte de Sabart.

Plus tard, enfin, j'envoyai, au nom de mon ami regretté, Louis Martin, et au mien, *les objets recueillis dans les cavernes de Lourdes et d'Izeste*. Je ne conservai même rien de cette dernière caverne.

IL AVAIT ÉTÉ CONVENU que les objets venant des cavernes de l'âge de la pierre polie de la vallée de Tarascon porteraient, au musée de l'École de médecine, les noms DU DOCTEUR F. GARRIGOU ET D'HENRI FILHOL. Ces pièces établissaient la *priorité de notre découverte* en France. Pourtant, depuis le jour où le musée fut ouvert au public, ces pièces sont inscrites comme DONNÉES PAR M. LE PROFESSEUR FILHOL !

Pour prévenir toute polémique inutile, je dirai immédiatement que deux lettres donnent la preuve la plus concluante de MON DROIT A EXIGER L'INSCRIPTION DE MON NOM, tant sur les objets de l'âge de la pierre polie du musée de l'École de médecine de Toulouse, que sur ceux des vitrines de l'Exposition universelle.

Le 28 juillet 1866, pendant que j'étais accablé par une cruelle maladie qui, menaçant mon existence (qu'on m'excuse de donner ces détails, on en comprendra bientôt la portée), jeta l'inquiétude dans ma famille et parmi mes amis, un article parut dans le *Journal de Toulouse*, sur le Musée d'histoire naturelle créé par M. Filhol. Chacun des donateurs reçut des remerciements; *un seul fut oublié*: c'était moi. J'eus, malgré mon état, le courage d'écrire à M. Filhol. Voici ma lettre :

Ax, le 2 août, 1866.

« Mon cher Monsieur Filhol, je voulais vous écrire depuis longtemps ;
» mon mal m'en a empêché, car le moral était bien bas, vous pouvez le

» croire. M. Noguès a dû vous dire ce qui s'était passé à Ax, de quelle façon j'avais été condamné par mes confrères..... »

» J'ai lu dans le *Journal de Toulouse* du 28 juillet, samedi, un article sur le Musée, dans lequel on parle de vos fouilles et de vos découvertes de l'âge de la pierre polie, des collections données par MM. Lartet et Viret, etc... PAS UN MOT pour celui qui a commencé toutes ces fouilles, toutes ces découvertes! De qui est donc cet article si peu juste, si ingrat? Je n'ai pas été le seul dans la famille à le trouver mauvais.

» F. GARRIGOU. »

M. Filhol me répondit le 6 août 1866 :

« Mon cher ami, Vous vous êtes préoccupé d'un article qui a paru dans les journaux à propos du Musée, et vous êtes contrarié que votre nom ne s'y trouve pas. Je vous dirai tout d'abord que je n'ai ni fait, ni demandé cet article, et que je ne l'ai pas lu; mais à mon avis cela n'a pas la moindre importance. Laissez-moi vous parler comme un ami vrai. Je comprendrais que vous fussiez contrarié de voir votre nom absent dans un travail scientifique relatif aux questions dont vous vous êtes occupé avec succès, mais un article de journal politique a-t-il à vos yeux une grande valeur? Réfléchissez-y bien et vous verrez qu'il n'y a pas là de quoi vous contrarier sérieusement.

» NOTRE Musée va bien. La galerie des cavernes est arrangée avec soin, et VOTRE NOM FIGURE EN GROS CARACTÈRES SUR L'ÉTIQUETTE DES VITRINES de l'âge du Renne ET DE LA PIERRE POLIE. Cela vaut mieux qu'un article de journal, PARCE QUE CELA RESTE.

» FILHOL. »

Depuis le jour de l'ouverture du musée jusqu'à hier, jusqu'à aujourd'hui, les étiquettes des vitrines de l'âge de la pierre polie portent ce titre en gros caractères : DONNÉ PAR M. LE PROFESSEUR FILHOL!!!

On pourra juger si j'ai tort ou raison de me plaindre de l'article précité, lorsqu'on y aura lu ce qui suit : « Les fouilles des grottes de la pierre polie, CONTINUÉES par M. Filhol. » CONTINUÉES! Mais qui donc a été le premier à commencer ces fouilles?

L'auteur de l'article *le passe sous silence*. M. Trutat, conservateur du musée que dirige M. Filhol, pourrait peut-être nous dire *dans quel but* on a commis un oubli si peu naturel. Il n'y a que lui ou M. Filhol qui aient pu donner des détails aussi précis sur un sujet aussi spécial, et sur des vitrines dont *eux seuls avaient la clef*. Je dis plus : J'AFFIRME QUE L'ARTICLE A ÉTÉ DEMANDÉ A M. LE PROFESSEUR FILHOL pour le *Journal de Toulouse*; ET JE PRÉTENDS AUSSI QUE M. TRUTAT, *subordonné de M. Filhol*, A RÉDIGÉ CET ARTICLE.

C'est là, *dans les vitrines de l'âge de la pierre polie*, dont je viens de parler, que M. le professeur Filhol père a pris les originaux des planches de l'ouvrage sur les cavernes des Pyrénées ariégeoises, publié par moi et son fils, *pour les faire figurer*, SOUS SON NOM SEUL, à l'Exposition universelle. Ces objets originaux sont ceux au sujet desquels j'ai fait mes réclamations à M. G. de Mortillet, et ceux que MM. Filhol père et Trutat ont affirmé avoir été donnés par M. Thiriat. Cet honorable inspecteur des eaux et forêts n'a pas hésité à le NIER FORMELLEMENT.

Je n'avais pas voulu demander à MM. Lartet, Collomb et G. de Mortillet de se prononcer sur ces faits. Mais leur accueil toujours amical m'avait prouvé, dans les derniers temps de mon séjour à Paris, que je pouvais compter alors, comme avant ma réclamation, sur leur estime. J'étais satisfait, je ne demandais pas autre chose, et j'avais promis de ne plus parler de cette affaire.

Arrivé à Toulouse, je compris bien vite que M. Filhol père avait déjà propagé l'histoire des faits que je viens d'énumérer d'une façon aussi peu charitable qu'exacte. Dans l'espace de cinq jours, j'ai eu le temps de puiser à bonnes sources *neuf variantes* des faits accomplis à Paris.

Mes confrères me reçoivent avec froideur; des personnes

avec lesquelles je n'ai eu que de bonnes relations ne me regardent plus ; on me refuse la main ; on me dit même que pour me *réhabiliter* auprès de bien des gens, j'ai beaucoup à faire. De tous côtés on me condamne.

Les accusations sont telles qu'il n'est pas possible, en effet, que l'on fasse autrement.

Aux uns, M. le professeur Filhol raconte : qu'en présence de MM. de Nieuwerkerke, du Sommerard, Lartet et divers membres du Jury, j'ai fait une scène *des plus violentes*, parce que je n'ai pas voulu laisser, sur les objets exposés par M. Filhol, le nom seul de Filhol. Je voulais y faire mettre le mien, ce qui a indigné tous les assistants. *On m'aurait même chassé de la salle!* (M. L.).

Aux autres, M. le professeur Filhol assure que cette scène a eu lieu devant MM. du Sommerard, Lartet et quelques membres du Jury. (M. C.)

A des confrères, M. le professeur Filhol raconte que je me suis très-mal comporté à son égard, *en faisant enlever son nom sur des objets qu'il avait exposés!*

D'autres tiennent aussi de M. le professeur Filhol, qu'ayant vu les objets en litige exposés sous son nom, *j'avais fait enlever les étiquettes!* M. Filhol lui-même *l'aurait vu*, s'en serait plaint à M. Lartet, qui les aurait fait remettre. (D^r J.)

On m'a affirmé, à plusieurs reprises, avoir entendu dire aux étudiants en médecine que M. Filhol s'était brouillé avec moi, parce que je n'avais mis, à l'Exposition universelle, sur mes pièces exposées, aucune étiquette portant le nom de Filhol.

Ces variantes, après avoir été répandues à Toulouse, courent actuellement de bouche en bouche dans mon département et peuvent porter une grave atteinte à ma considération et à celle de ma famille. J'en ai les preuves les plus certaines.

L'AVULSION DES ÉTIQUETTES et la SCÈNE prétendue VIOLENTE, qui

aurait eu lieu en présence de MM. du Sommerard, Lartet, les membres du Jury, me sont surtout reprochées comme les plus graves fautes que j'aurais commises vis-à-vis de M. le professeur Filhol.

Je n'ai pu démentir ces..... imputations qu'en affirmant l'absence de MM. du Sommerard, Lartet et du jury, lorsque j'ai fait ma réclamation *calme et polie* à M. G. de Mortillet.

A défaut de tout autre document, les lignes suivantes prouveront ce qu'il faut penser de l'*arrachement* des étiquettes et de la scène *violente*, par laquelle certains des amis de M. le professeur Filhol cherchent à me noircir :

1° *Je n'ai pu enlever le nom de M. Filhol des cartons sur lesquels se trouvent étalés les objets en litige ; car les vitrines SONT FERMÉES A CLEF, ET M. LARTET SEUL OU LES MEMBRES DU JURY ONT LE DROIT DE LES OUVRIR. Du reste, LE NOM SEUL DE M. FILHOL était encore, le dimanche 8 juin 1867, sur les objets en question, ainsi que sur les autres pièces exposées par le musée de l'École de médecine. J'ai fait constater le fait, et la dépêche suivante le prouve :*

« Pièces isolées. Filhol seul. Un carton partagé entre Filhol et Robert.
» Jamais *Filhol Garrigou.*

» B. »

Paris, 8 juin 1867.

2° *C'est le 28 avril 1867 que j'ai porté ma plainte orale à M. G. de Mortillet. C'est donc le 28 avril, jour où j'ai écrit ma première lettre à M. Filhol, que j'aurais fait la scène violente à la suite de laquelle MM. du Sommerard, Lartet, les membres du Jury indignés, m'auraient mis à la porte de la salle de l'Exposition.*

Or, le 2 mai au matin, c'est-à-dire quatre jours après, M. du

Sommerard m'envoyait, au nom de la commission et du jury, ma *carte d'entrée* à l'Exposition, accompagnée d'un billet portant ces mots :

. . . . Avec l'expression des sentiments les plus distingués,

Signé : DU SOMMERARD,

Commissaire délégué.

Ainsi donc, la *scène violente* m'a valu *l'une des trois seules cartes accordées*, sur vingt-quatre demandées pour les exposants français de la partie antéhistorique de l'histoire du travail ! et c'est M. du Sommerard qui me l'a adressée, *avec un gracieux billet*, après m'avoir, si l'on s'en rapporte à M. Filhol, impitoyablement chassé de l'Exposition quatre jours auparavant!!.... Cela n'a pas besoin de commentaires !

Pour terminer, veut-on savoir de quelle manière M. le professeur Filhol a procédé, depuis ces graves démêlés, avec son ancien élève en chimie ? Le voici :

Le 13 mai 1867, je communiquai à l'Académie de médecine de Paris un *travail général sur les eaux thermales des Pyrénées, au triple point de vue géologique, chimique et médical*. Les journaux de médecine donnèrent, comme il est d'usage, un simple résumé de mon travail. M. Filhol fut cité une fois dans cette analyse succincte. Le professeur de Toulouse prit immédiatement la plume pour dire à l'Académie, dont il est membre associé, *que je m'étais attribué toutes ses découvertes chimiques sur les eaux des Pyrénées*. En même temps, deux attaques d'une virulence remarquable paraissaient dans les numéros 13 et 14 de la *Gazette médico-chirurgicale* de Toulouse, signés par un de mes camarades et confrères, le docteur Labéda, *subordonné* de M. Filhol père, et rédacteur en chef de ce journal. Je veux répondre ; *on me promet d'abord d'insérer ma lettre*. Quand je la

remets, M. Labéda me ferme les colonnes du journal, *sous prétexte qu'il n'a plus de fonds pour continuer*. Je déclare que *je payerai coûte que coûte*; M. Labéda me refuse plus formellement encore.

Ma réponse à l'Académie de médecine de Paris arrive pourtant le 3 mai 1867. Je signale, tant dans le manuscrit du mémoire attaqué, que dans mes publications antérieures, *plus de quarante citations* dans lesquelles je rends justice à M. Filhol, principalement sur tous les points au sujet desquels il réclame.

Séance tenante, après la lecture de ma lettre, le président, M. le professeur Tardieu, déclare que l'Académie n'avait pas besoin de cette justification, « *qu'elle n'avait jamais douté de la bonne foi du docteur Garrigou.* »

Par égard pour un jeune et loyal ami, par égard pour les honnêtes savants que j'aurai peut-être contrariés en les faisant intervenir dans un débat de ce genre, j'aurais dû taire tous ces faits. Je les prie de m'excuser, et je regrette d'avoir été poussé à cette extrémité. Mais lorsqu'il s'agit de maintenir intacts son propre honneur et la considération d'une famille estimable, quel est celui qui n'aurait pas le courage de tout braver pour faire respecter ce que l'homme doit avoir de plus cher ici-bas ?

Tels sont, dans leur exacte et scrupuleuse vérité, les faits accomplis, soit à Paris, soit à Toulouse. Je laisse au lecteur impartial et désintéressé le soin de conclure et de décider auquel de M. le professeur Filhol (père) ou de moi incombent les torts dans cette grave affaire !

D^r F. GARRIGOU,

De Tarascon (Ariège).

Toulouse, le 12 juin 1867.



